



COMMUNE DE BRENS  
BUDGET 2024  
NOTE DE PRÉSENTATION

## **I. LE CADRE DU BUDGET**

Le budget primitif , exécuté selon la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Il constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Ce budget a été réalisé sur les bases proposées par la commission finances réunie le 28 Mars 2024.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- d'inscrire un programme d'investissements qui permet de faire face à des besoins de renouvellement de matériel et de réaliser de nouveaux projets.

## **II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **a) Généralités**

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges d'entretien, d'énergie des bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de service effectuées, des salaires du personnel municipal, des subventions versées aux associations, des intérêts des emprunts, du versement de l'attribution de compensation à la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet au titre des compétences transférées.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

### **b) Dépenses de fonctionnement**

	<i>Rappel 2023 voté</i>	2024
011 - Charges à caractère général	403 240,00	420 100,00
012 - Charges de personnel	525 500,00	543 300,00
014 - Atténuations de produits	33 669,00	22 323,00
65 - Autres charges de gestion courante	148 672,00	118 703,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>1 111 081,00</b>	<b>1 104 426,00</b>

66 - Charges financières	6 365,00	15 599,00
67 - Charges spécifiques	1 000,00	1 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>7 365,00</b>	<b>16 599,00</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 118 446,00</b>	<b>1 121 025,00</b>
023 - Virement à la section d'investissement	209 350,79	191 628,67
042 - Opérations d'ordre entre sections	64 183,00	79 556,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>273 533,79</b>	<b>271 184,67</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 391 979,79</b>	<b>1 392 209,67</b>

- Les principales dépenses :

- Dépenses à caractère général : fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement de télécommunication, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, voirie, réseaux, terrains, l'entretien du matériel, des véhicules, les frais postaux et de télécommunication, les impôts et taxes payés par la commune, la cotisation SPA, des frais de nettoyage de locaux par une entreprise, les primes d'assurance, etc.

- Dépenses de personnel

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (salaires, régime indemnitaire RIFSEEP mis en place au 1<sup>er</sup> Janvier 2022, charges patronales, CNAS, médecine du travail....)

Sont pris en compte la revalorisation du point d'indice, du régime indemnitaire, l'intégralité du salaire d'un personnel en arrêt de travail.

Tableau des effectifs au 1 <sup>er</sup> Janvier 2024 Postes de stagiaires et titulaires				
	Catégories - grades	Postes pourvus temps complet	Postes pourvus temps non complet	Postes vacants
Filière administrative	A – Attaché principal B - Rédacteur C – Adjoint administratif principal 1ere cl C – Adjoint administratif	1 1 2	1 (30h/35)	
Total		4	1	0
Filière technique	B – Technicien principal 1ere classe C- Agent de maîtrise principal C – Adjoint technique principal 2ème cl C – Adjoint technique	1 1 1	1 (32h15/35h) 1 (21h/35h)	
Total		4	2	0
Total général		8	3	0

- Atténuations de produits

Il s'agit essentiellement de l'attribution de compensation versée à la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet au titre de compétences transférées (fonctionnement voirie 20 823€)

- Autres charges de gestion courante

Ce chapitre retrace les indemnités et cotisations des élus (69 000), les subventions de fonctionnement aux associations (22 400€), la subvention au CCAS (7 000), et autres contributions ( - FEDERTEP pour les enfants scolarisés hors aggro, mission locale....)

- Charges financières

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette ( 5 599€) et du paiement des intérêts du nouveau prêt.

- Charges spécifiques :

Titres annulés (1 000€)

- Virement à la section d'investissement : (191 628,67€)

Ressources de fonctionnement affectées à l'investissement.

- Opérations d'ordre entre sections (79 556€)

Il s'agit de la dotation aux amortissements.

**Les dépenses de fonctionnement cumulées représentent 1 392 209,67€**

**Soit :**

**dépenses réelles de l'exercice : 1 121 025,00€ + opérations d'ordre : 271 184,67€**

### c) Recettes de fonctionnement

	<i>Rappel 2023 voté</i>	2024
013 - Atténuation de charges	8 000,00	7 000,00
70 - Produits des services	57 390,00	41 400,00
73 - Impôts et taxes	109 834,00	79 769,00
731 – Fiscalité locale	512 726,00	532 822,00
74 - Dotations et participations	491 567,00	517 543,00
75 - Autres produits de gestion courante	31 001,00	42 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>1 210 518,00</b>	<b>1 220 534,00</b>
76 -Produits financiers		5,00
77 – Produits spécifiques		11 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>11 005,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 210 518,00</b>	<b>1 231 539,00</b>
042 - Opérations d'ordre entre sections	10 000,00	30 360,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>10 000,00</b>	<b>30 360,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>1 220 518,00</b>	<b>1 261 899,00</b>
002 Résultat reporté	171 461,79	130 310,67
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 391 979,79</b>	<b>1 392 209,67</b>

- Les principales recettes :

• Atténuation de charges

Ce chapitre comprend les remboursements de rémunérations du personnel suite aux arrêts maladie et accidents du travail et des mises à disposition au profit de Recréa brens.

• Produits des services Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par :

- les refacturations de mise à disposition de personnel au CCAS,
- les refacturations des mises à disposition de personnels à la communauté d'agglomération : ce poste connaît une forte diminution en raison de la mutation à la communauté d'agglomération de 2 adjoints techniques affectés au scolaire, depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2022 et d'une nouvelle répartition des tâches administratives liées au scolaire et à l'assainissement.
- la contribution de la poste aux frais de fonctionnement de l'agence postale (16 000€) .

• Impôts et taxes (sauf fiscalité locale 731)

Ce chapitre comprend

- l'attribution de compensation de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet au titre des compétences transférées (hors voirie), (69 769€) avec prise en compte du financement de la compétence mobilité : gratuité du transport scolaire au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (10 000€).

• Fiscalité locale (731)

Ce chapitre représente un poste important des recettes de fonctionnement dont les principales ressources sont :

- la fiscalité locale : 474 432€ (soit + 15 734€ par rapport à 2023)

    Taxe foncière et taxe d'habitation (résidences secondaires)

    Proposition de la commission finances du 28 Mars 2024 : **maintien des taux pour 2024**

- <b>Taxe foncière bâti</b>	<b>32,26 %</b>
- <b>Taxe foncière non bâti</b>	<b>53,95 %</b>
- <b>Taxe d'habitation</b>	<b>11,33 %</b>

- les droits de place, marché du samedi matin (1 500)
- la taxe sur les pylônes électriques (36 890)
- la taxe additionnelle aux droits de mutation sur les ventes immobilières (20 000)

• Dotations et participations

Ce chapitre concerne les subventions de l'État.

Soit :

	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire	132 116,00	134 484,00	137 922,00
Dotation de solidarité rurale	163 271,00	175 576,00	190 722,00
Dotation nationale de péréquation	73 683,00	73 551,00	79 082,00
<b>Total</b>	<b>369 070,00</b>	<b>383 611,00</b>	<b>407 726,00</b>

Le FCTVA (1 200€)

La compensation de la taxe foncière ( 108 324€) sur les locaux industriels et pour les personnes de condition modeste .

- Autres produits de gestion courante

Ce chapitre concerne l'encaissement des locations( logements, ADMR, Espace socio-culturel, maison des associations, étage mairie).

- Opérations d'ordre

Travaux effectués en régie (30 360€)

**Les recettes de fonctionnement cumulées représentent 1 392 209,67€**

**Soit :**

**Recettes réelles de l'exercice :1 231 539,00€ + recettes d'ordre : 30 360,00€ + résultat reporté : 130 310,67€**

### III. La section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement est lié aux projets.

Il regroupe :

en dépenses, toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine. Il s'agit notamment des acquisitions immobilières, de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux.

en recettes : deux types de recettes, les recettes patrimoniales en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), le FCTVA et les subventions perçues en lien avec les projets retenus.

#### b) Les dépenses

Subventions d'équipement versées	69 863,00
Dépenses d'équipement (opérations) (1)	1 400 500,00
Réimputation comptable (M57 FCTVA)	102 136,92
Restes à réaliser sur opérations 2023 (2)	406 769,09
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>1 979 269,01</b>
Remboursement d'emprunts et cautionnement	124 486,00
Reste à réaliser subv. Investissement (2)	7 334,00
<b>TOTAL DES DÉPENSES FINANCIÈRES</b>	<b>131 820,00</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>2 111 089,01</b>
Opérations d'ordre entre sections	30 360,00
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>	<b>2 141 449,01</b>

Les principales dépenses d'investissement sont :

- Subventions d'équipement versées (69 863,00€) : Reversement à la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet des attributions de compensation au titre du transfert de compétence voirie (travaux d'investissement).

• Dépenses d'équipement :

	Opérations	(1) Nouvelles inscriptions	(2) Restes à réaliser
493	Site internet	3 500,00	
494	Aménagement agence postale	30 000,00	
495	Mobilier urbain	5 000,00	
496	Éclairage public 2024	20 000,00	
497	Coffret électrique festivités	6 000,00	
498	Cages de foot	3 000,00	
499	Réfection terrain de rugby	10 000,00	
13214	Subv. Communes membres du GP		7 334,00
236	Matériel et outillage divers	10 000,00	6 181,69
295	Dénomination des rues		2 129,98
345	Informatique mairie		3 987,43
381	Signalisation	6 000,00	2 047,86
450	Bouclage voirie Rives hautes		5 880,00
466	Aménagement d'un square <i>Ecriture de ré-imputation comptable M57 FCTVA</i>	21 868,92	19 536,13
467	Confortement rue des Tisserands	200 000,00	
468	Modification PLU N° 3		5 100,00
474	Eclairage terrain rugby		60 000,00
475	<i>Ecriture de ré-imputation comptable M57 FCTVA</i>	80 268,00	
476	Programme éclairage public LED		16 000,00
477	Site de la tonnellerie	1 000 000,00	88 156,00
481	Eclairage Pont St Michel		11 700,00
483	Eclairage public 2023		18 000,00
485	Liaison douce route de Cadalen RD4		50 000,00
487	Chemin rural Champ du Barry		5 300,00
488	Équipement mobilier	7 000,00	4 000,00
489	Achat hangar côte de l'église		95 000,00
490	Espace public côte de l'église	100 000,00	
492	Nacelle élévatrice		13 750,00
	TOTAL (hors écritures de régularisation comptable)	1 400 500,00	414 103,09

• *Ecritures de ré-imputation comptable (M57 FCTVA) : (102 136,92€)*

• Restes à réaliser ( 414 103,09) :

Résultats de l'exercice 2023 après vote du compte administratif. Ce sont des travaux prévus en 2023 en cours de réalisation ou des soldes de travaux à payer ( liste § dépenses d'équipement ci-dessus)

- Remboursement d'emprunts

Remboursement du capital de la dette (122 486€)

Dépôts et cautionnements (2 000€)

Organisme prêteur	Montant du prêt	Taux au 01/01/24	Capital restant dû au 01/01/24	Durée résiduelle en années	Annuités de l'exercice	
					Capital	Intérêts
CA	260 000,00	0,88	211 591,05	16	12 371,00	1 822,00
CA renégocié	1 104 622,06	0,60	670 704,13	6	110 115,00	3 777,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 364 622,06</b>		<b>882 295,18</b>		<b>122 486,00</b>	<b>5 599,00</b>

- Opérations d'ordre entre sections

Travaux effectués en régie ( 30 360 €),

**Les dépenses d'investissement cumulées représentent 2 141 449,01€**

### c) Les recettes

Emprunts et dettes assimilées	1 072 263,33
Restes à réaliser 2023	128 213,25
<i>Ecriture de ré-imputation comptable M57 FCTVA</i>	102 136,92
<b>TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>1 302 613,50</b>
Dotations fonds divers Réserves	68 761,00
Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00
Produits des cessions	11 000,00
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	<b>1 384 374,50</b>
Virement de la section de fonctionnement	191 628,67
Opérations d'ordre entre sections	79 556,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>271 184,67</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 655 559,17</b>
Excédent reporté, réserves	485 889,84
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>	<b>2 141 449,01</b>

- Emprunts et dettes assimilées

Emprunt d'équilibre : 1 072 263,33 €

- Restes à réaliser : 128 213,25€

Ce sont diverses subventions notifiées restant à recevoir.

Soit :

Opérations	Reste à percevoir	
Aire de jeux et parking	12 119,14 18 533,11 5 560,00	Région Agglo DETR
Petit patrimoine	5 019,00 11 089,00 1 500,00	Département Europe Agglo
Vidéo protection	19 318,00	DETR
Toiture Église	14 022,00 11 217,00	DETR Département
Parking cimetièrre	24 901,00	Agglo
Site de la tonnellerie	4 935,00	Département

• *Ecritures de ré-imputation comptable (M57 FCTVA) : (102 136,92€)*

- Dotations fonds divers Réserves
  - FCTVA 34 761€
  - Taxe d'aménagement 34 000€

• Dépôts, cautionnement cessions (13 000€)

• Opérations d'ordre :

Virement de la section de fonctionnement 191 628,67€

Amortissements 79 556 €

• Excédent reporté, réserves :

- Excédent de financement reporté 158 064,44€

- Couverture besoin financement 127 825,40€

- Réserves 200 000€

**Les recettes d'investissement cumulées représentent 2 141 449,01€**